

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil douze, et le cinq du mois d'avril, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 33		
Présents 21	Absents 12	Procurations 0
VOTE PUBLIC		
Pour 21	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 29/03/2012

Date d'affichage :

OBJET :

RAPPORT DE DELEGATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU
PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES CALVI BALAGNE

Exercice 2011

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le

Présents : MM. G. BRUN – I. BENIGNI – D. BICCHIERAY – E. CECCALDI - JB. CECCALDI – MD. CLAVEAU – J. EMMANUELLI représenté par JM. ROCCHI - A. FALCUCCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – J. LUCIANI représenté par A. ALBERTINI - M. LUCIANI – E. MARCELLI représenté par JM. PETRUCCI – F. MARCHETTI - JM. NOBILI - M. PARIGGI – R. POIRON – R. SANTELLI - A. SANTINI F. SEVEON - JM. TEALDI.

Absent(s) : MM. – D. ANDREANI - PF. ANGELINI – JP. ANSALDI - L. BICCHIERAY – P. CECCALDI- JJ. LEWIS - JB. MARIOTTI – E. MUNIER - MT PETRUCCI – JP. PINELLI - E. SUZZONI – I. TOMMASINI.

Absent(s) ayant donné procuration : Néant

Secrétaire : JM. TEALDI

Sur le fondement des articles L.2122 23, L.5211.3 et L.5211.4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président doit rendre compte au conseil communautaire des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui sont confiées.

L'assemblée délibérante prend acte ce jour de ce compte rendu, joint en annexe, sous la forme d'une délibération inscrite au registre et transmise au représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité.

Le débat est ouvert.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le rapport de délégation présenté ce jour.

Fait et délibéré, le 5 avril 2012
Pour copie conforme

Le Président

